

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE
SEINE-SAINT-DENIS
93320

COMMUNE DES PAVILLONS-SOUS-BOIS

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la Séance du lundi 6 novembre 2017

°_°_°_°_°

L'an deux mille dix-sept, le **6 novembre à 20 heures 00**, le Conseil Municipal de la Commune des Pavillons-sous-Bois légalement convoqué le 27 octobre 2017 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Mme Katia COPPI, Maire, Conseillère Départementale**, lequel a désigné Mme Sabrina ASSAYAG, Secrétaire de Séance.

Présents :

MME KATIA COPPI, M. YVON ANATCHKOV, MME ANNICK GARTNER, M. MARC SUJOL, MME SOPHIE DUBOSC, M. PATRICK SARDA, MME CHRISTINE GAUTHIER, M. SERGE CARBONNELLE, MME MARTINE CUMIN, M. JACQUES MENZILDJIAN, MME GENEVIÈVE SIMONET, MME JACQUELINE DURAND, MME ANNE-MARIE LEPAGE, MME MAGUY SOUM, M. RENÉ RAPELLIN, MME FRANÇOISE RAYNAUD, M. JACKIE SIMONIN, MME THÉRÈSE HOUET, MME BRIGITTE SLOSKI, M. CHRISTIAN FAVIEN, M. THIERRY DE CECCO, MME CHANTAL TROTTET, M. PHILIPPE DALLIER, M. PHILIPPE BOUTIGNY, M. NICOLAS MARTIN, MME PATRICIA CHABAUD, M. FABRICE CHOLLET, MME SABRINA ASSAYAG, M. BERNARD DENY, M. JEAN-FRANÇOIS CHLEQ

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des **35** Membres en exercice du Conseil Municipal étant présente ce dernier peut valablement délibérer.

Absents excusés avec Mandats :

Mme Laurence FOURNIER donne pouvoir à Mme Christine GAUTHIER, M. Thierry DELORME donne pouvoir à M. Yvon ANATCHKOV, Mme Karine SARIKAS donne pouvoir à Mme Annick GARTNER, Mme Sandrine CALISIR donne pouvoir à M. Bernard DENY

Absents excusés :

M. Michaël BOUAZIZ

Absents :

Administration :

M. BONNEAU, Directeur de Cabinet
M. SOLER, Directeur Général des Services
Mme ATTALI, Directrice Générale Adjointe des Services
Mme RODRIGUES TEIXEIRA, Secrétaire

20h00, Madame le Maire demande de bien vouloir procéder à l'appel.

Le quorum étant atteint, les membres du Conseil Municipal peuvent valablement délibérer.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour et précise que le procès-verbal de la séance du 9 octobre 2017 sera communiqué au prochain Conseil Municipal.

2017.00114 - Budget « Ville » - Affectation du résultat de l'exercice 2016

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

Madame le Maire indique que l'affectation du résultat s'élève à 2 062 817,73 €.

Monsieur CARBONNELLE confirme ce montant et propose de l'affecter au compte 002, à l'occasion du budget supplémentaire.

34 votants – Vote à l'Unanimité

2017.00115 - Budget « Ville » - Approbation du Budget Supplémentaire 2017

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

Monsieur CARBONNELLE indique que les montants proposés au budget supplémentaire, soumis au Conseil Municipal, sont assez importants, dans la mesure où les inscriptions dépassent 13 M€, soit 35 % du Budget Primitif 2017 (lequel s'élevait à 37,4 M€).

La **section en investissement**, qui représente à elle seule 10,9 M€, s'explique par :

- des propositions nouvelles à hauteur de plus de 2 100 000 €, représentant principalement le solde du financement de l'école Jean Macé pour 1 782 142 €;
- et les restes à réaliser pour plus de 8 500 000 €, qui se répartissent comme suit :
 - o plus de 4,2 M€ pour les travaux de l'école Jean Macé,
 - o auxquels s'ajoutent 1,7 M€ pour les frais d'études,
 - o et près de 1 M€ pour l'enfouissement des réseaux réalisé par ENEDIS.

S'agissant de la **section de fonctionnement**, les propositions nouvelles sont quasiment symboliques, puisque l'inscription supplémentaire ne s'élève qu'à 166 000 €.

Monsieur CARBONNELLE présente les grandes masses :

- en dépenses :
 - o dépenses de fonctionnement : 2 117 692,73 €,
 - o dépenses d'investissement : 2 359 332 €.En ajoutant les restes à réaliser de 8 593 204,35 €, le montant s'élève à 10 952 536,35 € en investissement, et un total du budget de 13 070 229,08 €.
- en recettes :
 - o recettes de fonctionnement : +54 875 €, auquel il convient d'ajouter l'excédent que le Conseil Municipal vient d'affecter de 2 062 817,73 €, ce qui fait un total de 2 117 692,73 €.
 - o recettes d'investissement : 5 487 094,49 € + 4 818 881,97 € de restes à réaliser + le solde reporté de 646 559,89 € = 10 952 536,35 €; soit un total de 13 070 229,08 €.

Il poursuit par une présentation des grandes masses par section :

- section de fonctionnement :
 - o dépenses de fonctionnement : le total des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 166 252,73 €, ce qui représente, par rapport aux crédits ouverts du Budget Primitif, 0,59 %.
 - o recettes de fonctionnement : sur 30 M€ au Budget Primitif, il convient d'inscrire 53 795 € de recettes nouvelles, soit 0,17 %.
L'autofinancement est estimé à 4 816 830 €.
- section d'investissement :
 - o les dépenses d'équipement :
 - proposition nouvelle : 2 103 252 €. Il est à noter qu'entre le Budget Primitif, les restes à réaliser et les propositions nouvelles, l'investissement, pour 2017, représente 16 090 346,85 €.
 - les recettes d'investissement d'équipement : proposition nouvelle : +152 892 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Chapitre 011 – Charges à caractère général : 251 073,00 €

- Crédits ouverts : 5 955 181 €,
- Proposition nouvelle : 251 073 €, soit 4,22 %.
- Compte **6042** – *Achats prestations de services* : il s'agit des colonies de vacances : -26 059 €. Comme chaque année, la Commune inscrit la somme maximum et ajuste les crédits au B.S. en fonction des demandes.
- Compte **60611** – *Eau et assainissement* : 10 000 €.
- Compte **60612** – *Energie – Electricité* : 45 000 €.
 - o 35 000 € pour l'électricité;
 - o et 10 000 € pour le gaz;La température 2017 a été un peu plus fraîche que celle de 2016, ce qui explique cette prévision d'augmentation de crédits.
- Compte **611** – *Contrats de prestations de services* : -14 950 €. Cela correspond au résultat de l'appel d'offres concernant le nettoyage des bâtiments, qui vient d'être notifié, et dont le montant est moins élevé que le précédent.
- Compte **615231** – *Voiries* : 219 473 €, dont 100 000 € pour le bail de voirie et éclairage public.
- Compte **615232** – *Réseaux* : -40 000 €. Il s'agit d'un transfert entre la Ville et l'E.P.T.; cette dépense est neutre.
- Compte **6156** – *Maintenance* : -16 504 €. Il s'agit d'un logiciel sur les horodateurs qui n'a pas été installé. La Commune a supprimé cette dépense, qui sera réinscrite au Budget Primitif 2018.
- Compte **6227** – *Frais d'actes et de contentieux* : 21 000 €, dont :
 - o 11 000 € de frais d'avocat et d'huissier concernant la réquisition du gymnase;
 - o 10 000 € pour l'expulsion du 19/21 avenue Aristide Briand.

- Compte **62848** : *Redevances pour autres prestations de services* : 61 821 €. Il s'agit de la PVR concernant différentes participations à des extensions de réseaux (dont l'allée Charlot pour 25 000 €). Les sommes inscrites seront peut-être revues à la baisse en fonction des négociations, puisque le SIPPAREC, conseiller technique de la Commune dans ce domaine, conteste les sommes. Toutefois, par prudence, il est proposé de les inscrire.

Monsieur CHLEQ souhaite avoir plus de précisions concernant l'autofinancement. En effet, au cours de la Commission des Finances, réunie la semaine précédente, il avait été évoqué une somme de 4,8 M€, laquelle est plus importante que celle qui avait été annoncée au cours du Débat d'Orientations Budgétaires. Il souhaite comprendre cette somme et demande si certaines recettes n'ont pas été sous-estimées au Budget Primitif.

Monsieur DALLIER rappelle que le montant d'autofinancement annoncé au Budget Primitif ne tient pas compte du résultat de l'exercice n-1, et de son éventuel excédent. Certes, le résultat de l'exercice 2016 s'élève à plus de 2 M€. Il n'en reste pas moins que l'autofinancement diminue chaque année au Budget Primitif, ce qui démontre bien les difficultés de plus en plus grandes pour la Ville pour dégager des marges de manœuvre, en raison de la baisse des dotations de l'Etat depuis 2014.

34 votants – Vote à la Majorité
31 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

Chapitre 012 – Charges de Personnel et frais assimilés : - 192 439,27 €

Monsieur CARBONNELLE propose une diminution de 192 439,27 €, au regard de la prévision de dépense jusqu'à la fin de l'année. En effet, au Budget Primitif, la Commune avait l'espoir de recruter un certain nombre d'agents; ces recrutements n'ont pas tous été assurés. Il cite l'exemple des agents de la Police Municipale : au Budget Primitif, 12 postes supplémentaires ont été prévus, alors que 7 recrutements sont réellement effectués; il y a donc 5 postes vacants à pourvoir.

34 votants – Vote à la Majorité
31 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : 62 677,00 €

- Crédits ouverts : 2 621 422 €,
 - Proposition nouvelle : 62 677 €, soit 2,39 %.
- Compte **6541** – *Créances admises en non-valeur* : 41 237 €; montant notifié par le Trésorier.
 - Compte **6542** : *Créances éteintes* : 10 000 €.
 - Compte **6553** – *Service d'incendie* : 10 000 €; il s'agit d'un ajustement notifié sur le budget BSPP.

34 votants – Vote à l'Unanimité

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 44 942,00 €

- Proposition nouvelle : 44 942 €.
- Compte **6745** – *Subventions aux personnes de droit privé* : 30 621 €. Il s'agit d'une remise gracieuse proposée à l'entreprise TOLEMECANE; la vente du terrain ayant été décalée sur 2017 au lieu de 2016.
- Compte **678** – *Autres charges exceptionnelles* : 14 321 €. Cela concerne la plus-value de la vente du terrain à la société TOLEMECANE; la Commune doit reverser plus de 50 % de cette plus-value à l'Etat.

34 votants – Vote à la Majorité

31 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 15 240,00 €

Monsieur CARBONNELLE indique que cette somme concerne des créances douteuses, principalement des droits de voirie.

34 votants – Vote à l'Unanimité

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : 1 936 200,00 €

34 votants – Vote à l'Unanimité

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

Chapitre 70 – Produits des services du domaine et ventes diverses : - 22 755,00 €

- Crédits ouverts : 3 357 826 €,
- Proposition nouvelle : -22 755 €.
- Compte **7066** – *Redevances et droits des services à caractère social* : -9 600 €.
 - -25 000 € au C.M.S. (1 ou 2 postes de médecins-dentistes sont actuellement vacants);
 - +12 000 € de recettes supplémentaires prévisionnelles pour les crèches;
 - et 3 000 € pour les centres de loisirs.
- Compte **7067** – *Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement* : 14 356 € :
 - +2 000 € pour les garderies;
 - +15 000 € pour les cantines;
 - -3 500 € pour les classes de découverte.
- Compte **70876** – *Remboursements de frais par le GFP de rattachement* : -40 000 €, au titre de travaux d'assainissement; opération neutre entre l'EPT et la Ville.

- Compte **70878** - *Remboursements de frais par d'autres redevables* : 25 000 €. Il s'agit d'un remboursement de formations réalisées pour la Police Municipale. En effet, lorsque la Commune a pris en charge les frais de formation d'un agent de Police Municipale, et alors qu'il est muté dans une autre commune, ces frais de formation sont à la charge de la commune affectataire, qui en assure le remboursement.

34 votants – Vote à la Majorité
31 Pour – 3 Contre (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

Chapitre 73 – Impôts et taxes : 66 322,00 €

- Crédits ouverts : 16 843 071 €,
- Proposition nouvelle : 66 322 €.
- Compte **7318** – *Autres impôts locaux ou assimilés* : 31 322 € de rôles supplémentaires concernant principalement la taxe d'habitation.
- Compte **7337** – *Droits de stationnement* : -15 000 € au P.S.R..
- Compte **7381** – *Taxe addit. droits mutation ou pub foncière* : la Commune avait prévu 800 000 € au B.P. Compte tenu des recettes actuelles, il est prévu d'inscrire une enveloppe supplémentaire de 50 000 €.

34 votants – Vote à la Majorité
31 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations : 19 786,00 €

- Crédits ouverts : 9 391 358 €,
- Proposition nouvelle : 19 786 €, soit +0,2 %.
- Compte **7473** – *Départements* : 3 680 €. Il s'agit d'une subvention pour la mission prévention pour le CMS;
- Compte **7478** – *Autres organismes* : 16 106 €; correspondant à un ajustement de prestations CAF.

34 votants – Vote à l'Unanimité

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : 10 326,00 €

- Crédits ouverts : 516 720 €,
- Proposition nouvelle : 10 326 €.
- Compte **752** – *Revenus des immeubles* : 8 000 €. Il s'agit d'un ajustement sur les loyers perçus par la Ville.
- Compte **758** – *Produits divers de gestion courante* : 2 326 €. Cela concerne le produit 2015 perçu par la Ville pour le recyclage du verre; qui n'est pas rattachable à l'E.P.T..

34 votants – Vote à la Majorité
31 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

Chapitre 76 – Produits financiers : 477,00 €

La Commune avait mis en caution la vente de la propriété allée Georges, qui ne s'est pas réalisée; cette somme a produit des intérêts.

34 votants – Vote à l'Unanimité

Chapitre 77 – Produits exceptionnels : -20 361,00 €

Il s'agit d'un reversement d'excédent de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à l'E.P.T..

34 votants – Vote à la Majorité
31 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : 1 080,00 €

Cette somme correspond à la reprise des créances éteintes.

34 votants – Vote à l'Unanimité

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES D'EQUIPEMENT

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 114 315,00 €

- Proposition nouvelle : 114 315 €.
- Compte **2031** – *Frais d'études* : 126 815 €, dont 125 000 € pour l'extension de l'école Jean Macé (frais d'architecte, etc...); le reste étant déjà financé.
- Compte **2051** – *Concessions et droits similaires* : -12 500 €.
 - L'achat d'un logiciel de statistiques pour la Police Municipale n'a pas été effectué. L'inscription sera proposée au Budget Primitif 2018;
 - Une économie sur le logiciel de la bibliothèque de 4 500 €.

Monsieur CHLEQ indique que l'Opposition Municipale est favorable aux inscriptions proposées sur ce chapitre, notamment au regard des dépenses relatives à la sécurité des établissements scolaires. Il ajoute que l'Opposition Municipale a eu connaissance que cinq nouvelles caméras seraient installées en 2018; l'une d'entre elles serait placée sur le Carrefour Brackley; il souhaite connaître les sites d'emplacements des autres caméras.

Monsieur ANATCHKOV répertorie les sites des futurs emplacements de caméras :

- au Carrefour Brackley;
- sur l'allée Calmanovic, au niveau de l'école Marguerite Léopold;
- sur l'allée Danton;
- et deux autres sur l'avenue Pompidou.

Il ajoute que le futur centre commercial CORA disposera de ses propres caméras.

Monsieur CHLEQ souhaite avoir des précisions sur le logiciel qui permettrait de disposer de statistiques précises dans le domaine de la sécurité. Il souhaite également savoir qui sera chargé de renseigner le logiciel.

Monsieur ANATCHKOV répond que la mise à jour du logiciel est assurée par chaque agent en fin de journée, en fonction des mains-courantes qui sont rédigées.

34 votants – Vote à l’Unanimité

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : 206 795,00 €

- Proposition nouvelle : 206 795 €.
- Compte **2115 – Terrains bâtis** : -47 300 €.
Il s’agit d’une contraction :
 - -110 000 € : pour le 8, rue Georges;
 - 62 700 € : pour l’acquisition d’un appartement au 4 allée Danielle Casanova.
- Compte **21312 – Bâtiments scolaires** : 176 009 €, dont 122 000 € pour les travaux de PPMS et de SSI dans les écoles et les crèches.
Au total, le coût de ces travaux s’élèvera à 288 000 €, alors qu’une somme de 100 000 € a été inscrite au Budget Primitif; qui s’ajoute à un report de 60 000 €.

34 votants – Vote à l’Unanimité

- Compte **2182 – Matériel de transport** : 104 451 € pour l’achat de cinq véhicules électriques. La Commune bénéficie d’une subvention de 47 000 € pour leur acquisition. A cela, s’ajoute l’acquisition d’un véhicule frigorifique pour les restaurants communaux à hauteur de 40 000 €.

Chapitre 23 – Travaux en cours : 1 782 142,00 €

- 1 740 000 € pour l’école Jean Macé;
- 42 142 €, installations et matériel de voirie, dont :
 - allée Sainte Anne - création de trottoirs : 15 000 €;
 - création d’un feu piéton – carrefour Brackley : 4 500 €;
 - pose d’un surpresseur au stade de l’Est : 16 000 €, etc...

34 votants – Vote à l’Unanimité

Chapitre 45 – Opérations pour le compte de tiers : 155 000,00 €

Monsieur CHLEQ demande si ces sommes sont reversées à l’E.P.T..

Monsieur CARBONNELLE confirme cette information.

34 votants – Vote à l’Unanimité

Chapitre 040 – Opérations d’ordre de transfert entre sections : 1 080,00 €

34 votants – Vote à l’Unanimité

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : 100 000,00 €

Cela concerne des frais d'étude de l'école Jean Macé pour les bâtiments A et B.; cela permet de récupérer la T.V.A..

34 votants – Vote à l'Unanimité

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES FINANCIERES

Chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves : 3 127 762,49 €

Il s'agit de l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 3 127 762,49 €.

34 votants – Vote à l'Unanimité

Chapitre 13 – Subventions d'investissement reçues : 77 892,00 €

- Proposition nouvelle : 77 892 €.

La Commune perçoit une subvention de 2 838 € pour l'informatisation du R.A.M..

- Compte **1322** – *Subventions d'équipement non transférables - Régions* : 18 900 €. Cette somme est destinée à financer les travaux au Stade de l'Est (vestiaires sous les tribunes et couverture des tennis couverts).
- Compte **13251** – *GPF de rattachement* : 20 995 €. Il s'agit d'une subvention pour les véhicules électriques.
- Compte **1328** – *Autres* : 26 159 €. Cela concerne une subvention du SIPPEREC pour les véhicules et les bornes de chargement.

Monsieur CHLEQ souhaite avoir des précisions sur les travaux des vestiaires sous les tribunes au Stade de l'Est. Il semble qu'il y ait un retard par rapport au calendrier prévu.

Madame DUBOSC confirme que ces travaux ont pris du retard mais qu'ils devraient commencer en fin d'année.

34 votants – Vote à l'Unanimité

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : 75 000,00 €

Cette somme correspond à des reprises de sommes versées à l'occasion de l'élaboration du schéma directeur d'assainissement payées en 2016 sur le budget Ville pour refacturation à l'E.P.T.. Il s'agit d'une régularisation.

34 votants – Vote à l'Unanimité

Chapitre 45 – Opérations pour le compte de tiers : 155 000,00 €

Il s'agit du remboursement des frais d'assainissement par l'E.P.T..

34 votants – Vote à l'Unanimité

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : 1 936 200,00 €

34 votants – Vote à l’Unanimité

Chapitre 040 – Opérations d’ordre de transfert entre sections : 15 240,00 €

34 votants – Vote à l’Unanimité

Chapitre 041 – Opérations patrimoniales : 100 000,00 €

34 votants – Vote à l’Unanimité

Le Budget Supplémentaire 2017 est approuvé à hauteur de 13 070 229,08 € tant en recettes qu’en dépenses.

34 votants – Vote à la Majorité

31 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

2017.00116 - Budget « Ville » - Admission en non-valeur 2017

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

Monsieur CARBONNELLE indique que les admissions en non-valeur s’élèvent à 41 236,19 €. Il précise qu’il s’agit d’une opération d’apurement périodique des comptes, correspondant principalement à des sommes s’étalant de 2003 à 2009.

Monsieur CHLEQ est étonné de constater que certaines sommes remontent à 2003. Il semble que le Conseil Municipal ait délibéré, à plusieurs reprises, sur des admissions en non-valeur.

Monsieur CARBONNELLE rappelle la procédure : le Trésorier informe la Commune de ces sommes, après différentes procédures entreprises par ses services. En aucun cas, il s’agit d’un choix délibéré de la Ville.

Monsieur DALLIER précise que la Commune ne saurait faire grief à l’administration fiscale de ne pas prendre toutes les mesures utiles pour recouvrer la recette; cela peut nécessiter parfois 10, 12 à 15 ans.

34 votants – Vote à l’Unanimité

2017.00117 - Budget « Ville » - Constitution d’une provision pour dépréciation des comptes de tiers

Lecture de la délibération par M. CARBONNELLE

Monsieur CARBONNELLE indique que le montant s’élève à 15 239,08 €.

Monsieur DENY demande des précisions sur le contenu de cette délibération.

Monsieur CARBONNELLE répond qu’il s’agit de sommes impayées actuellement. Le Trésorier doit effectuer des recherches et entamer différentes procédures pour recouvrer ces sommes. C’est pourquoi, dans la mesure où ces sommes ne sont pas payées et, en quelque sorte, douteuses pour le Trésorier, il importe que la Commune constitue une provision, en application de l’instruction comptable M14.

34 votants – Vote à l’Unanimité

2017.00118 - Taxe d'aménagement - Majoration du taux sur les zones UB - UAa et UAb du territoire communal

Lecture de la délibération par M. SARDA

Monsieur SARDA présente cette délibération qui consiste à majorer la taxe d'aménagement, actuellement à 5 % sur l'ensemble de la Ville. En effet, la révision du P.L.U. a permis des droits à construire nouveaux sur certains axes, principalement sur les avenues Aristide Briand, Victor Hugo et Jean Jaurès.

C'est pourquoi, il est proposé de porter le taux de la taxe d'aménagement à 20 % sur la zone UB (avenue Aristide Briand), et à 10 % sur la zone UAa et UAb (avenues Victor Hugo, Wilson et Jean Jaurès); les autres zones restant au taux de 5 %.

Monsieur SARDA ajoute que cette augmentation est nécessaire pour financer la création d'équipements publics nouveaux (notamment écoles), consécutive à la réalisation de futurs logements :

- sur l'avenue Aristide Briand, 720 logements sont prévus; l'augmentation représentera une recette supplémentaire de 2,5/2,7 M€.
- sur les avenues Jean Jaurès, Victor Hugo et Chanzy, 530 sont prévus; pour une recette estimée à 1 M€.

Monsieur SARDA précise que cette taxe se calcule en m² de plancher par logement. Le taux est appliqué à une somme de 799 € pour toute superficie supérieure à 100 m² par logement; et 50 % de cette somme de 799 € pour les superficies entre 0 à 100 m². Les logements P.L.A.I. en sont exonérés.

Monsieur DENY considère que c'est une décision très importante de porter le taux de 5 à 10 ou 20 % selon les zones. Il note que cette augmentation permettra de participer au financement de la construction d'équipements publics, en particulier des écoles.

En revanche, l'Opposition Municipale considère que ces rendements ne suffiront pas puisque le coût de l'école est plus élevé. Il convient de s'interroger sur les modalités de financement de la somme restante. Ainsi qu'il avait indiqué en Commission, il semble qu'il y ait une sorte de contradiction à vouloir, d'une part, répondre aux objectifs de construction de logements et, d'autre part, augmenter cette taxe qui devrait être dissuasive.

Enfin, Monsieur DENY demande si les villes voisines ont pris des mesures identiques.

Monsieur SARDA répond que la recette, issue de la taxe d'aménagement, est perçue en deux temps; son fonctionnement est donc différent de celui de la taxe d'habitation ou de la taxe foncière. Ce taux peut être réajusté chaque année.

Monsieur DALLIER indique que les collectivités locales, et notamment celles auxquelles il est demandé de construire des logements sociaux, sont confrontées à une sorte de contradiction :

- d'une part, elles doivent construire plus de logements;
- et, d'autre part, elles doivent faire face à la baisse des dotations de l'Etat et à la suppression progressive de la taxe d'habitation.

Une seule certitude demeure : la construction de logements supplémentaires conduira inéluctablement à la construction d'écoles nouvelles, d'équipements sportifs, etc...

Choisir d'augmenter les taux peut conduire à pénaliser les opérations immobilières futures. En revanche, l'absence d'augmentation ne permettra pas à la Commune de dégager une recette supplémentaire conséquente.

Bien évidemment, la différence entre la recette perçue et la dépense nouvelle, liée à la création d'un équipement nouveau, sera assumée sur le budget de la Ville, par l'autofinancement, et si ce dernier ne suffit pas, par l'emprunt.

Monsieur CARBONNELLE ajoute que l'augmentation du taux proposé par l'Exécutif Municipal devrait permettre à la Ville de percevoir une recette potentielle passant de 1 258 000 € à 3 850 000 €; sachant que le coût moyen de création d'une classe est estimé à 700 000 €.

34 votants – Vote à l'Unanimité

2017.00119 - Demande de remise gracieuse

Lecture de la délibération par Mme le Maire

Madame le Maire indique que cette remise gracieuse est demandée à la suite de la vente d'un terrain à la société TOLEMECANE. En effet, l'achat avait été prévu pour juin 2016. L'acheteur n'ayant pas honoré son engagement, la Commune avait alors émis un titre de recette afin de percevoir l'indemnité d'immobilisation prévue dans la promesse de vente. Dans la mesure où la vente a été conclue le 30 juin 2017, au montant prévu initialement, il est proposé de restituer cette indemnité.

Monsieur CHLEQ fait néanmoins remarquer qu'il s'agit d'une remise de 30 000 €, et regrette que le contenu de la délibération ne soit pas davantage explicite.

Monsieur DALLIER indique que, d'un strict point de vue juridique, la Commune pourrait garder la somme de 30 000 €. Cependant, la vente ayant été conclue, malgré certaines difficultés, et dans la mesure où cette entreprise est installée sur le territoire de la Commune, et qu'elle emploie des salariés, la question se pose de savoir s'il faut ou non conserver cette somme. L'Exécutif Municipal considère qu'il n'est pas souhaitable de pénaliser les entreprises de la Commune, d'autant plus que la vente a été réalisée selon le prix convenu entre les deux parties.

34 votants – Vote à la Majorité

31 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

2017.00120 - Acquisition amiable d'un appartement sis 4 allée Danielle Casanova - Lots 8 - 9 - 13 et 14 au 1er étage, cadastré L n°52, appartenant à Monsieur et Madame Jelloul HALLOU

Lecture de la délibération par M. SARDA

Monsieur SARDA indique qu'il s'agit d'acquérir un appartement situé au 4 allée Danielle Casanova, appartenant à Monsieur et Madame HALLOU. Actuellement, la Commune possède 9 des 19 lots de cet immeuble.

Cette acquisition, d'un montant de 60 000 €, devrait permettre à la Ville de posséder 4 lots supplémentaires.

Ainsi, il ne restera plus qu'un seul propriétaire dans cet immeuble, au rez-de-chaussée.

34 votants – Vote à l'Unanimité

2017.00121 - Signature avec la Caisse d'Allocations Familiales des conventions d'aide financière à l'investissement - Prestation de service unique - pour la crèche « les Berceaux de l'Ourcq », le multi-accueil « Les Petits Voyageurs » et le multi-accueil « A Petits Pas »

Lecture de la délibération par Mme GARTNER

34 votants – Vote à l'Unanimité

2017.00122 - Instauration de la redevance réglementée d'occupation du domaine public pour les chantiers provisoires sur les ouvrages des réseaux de transports et de distribution d'électricité et de gaz

Lecture de la délibération par M. SUJOL

Monsieur DENY souhaite savoir si la Commune est en mesure d'estimer la somme que rapporterait l'instauration de cette redevance.

Monsieur DALLIER indique que cela dépend de la longueur de la voie, sur une base de 0,35 €/m.

Monsieur DENY demande à Monsieur SUJOL s'il est en mesure de donner des informations sur l'incident qui a eu lieu en juillet dernier dans le quartier de La Basoche, ainsi que sur les travaux qui ont été entrepris.

Monsieur SUJOL répond qu'à la suite de la découverte de trois fuites de gaz, la société G.R.D.F. a décidé le remplacement de 240 mètres linéaires de conduite de gaz. Il rappelle que le risque d'explosion était de 90 %. Les travaux, qui ont débuté, sont réalisés avec le moins de gêne possible pour les riverains et les commerçants : la rue étant fermée de 7 à 17 heures en semaine, et ouverte les jours de marché.

34 votants – Vote à l'Unanimité

Madame le Maire propose de regrouper les deux délibérations suivantes relatives au remplacement d'un représentant du Conseil Municipal au Comité Technique et au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

Elle précise que Madame Anne-Marie LEPAGE est désignée en qualité de membre suppléant à sa place.

2017.00123 - Remplacement d'un représentant du Conseil Municipal au Comité Technique (CT) commun pour la Ville et le C.C.A.S. – Annule et remplace la délibération n°2014.00163

Lecture de la délibération par Mme le Maire

34 votants – Vote à la Majorité

31 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

2017.00124 - Remplacement d'un représentant du Conseil Municipal au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T.) commun pour la Ville et le C.C.A.S. - Annule et remplace la délibération n°2014.00164

Lecture de la délibération par Mme le Maire

34 votants – Vote à la Majorité

31 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

2017.00125 - Désignation du représentant de la commune des Pavillons-sous-Bois au sein de la Commission Locale pour le Fonds de Solidarité Logement - Annule et remplace la délibération n°2016.00041

Lecture de la délibération par Mme le Maire

Monsieur DENY demande à Madame le Maire si les délégations des Adjointes ont été modifiées, à la suite de l'élection des nouveaux Adjointes le 21 octobre dernier; et souhaite savoir si un Adjoint à l'Enseignement a été désigné.

Madame le Maire répond que les délégations des Adjointes n'ont pas changé; et qu'elle conservera la délégation à l'enseignement.

Madame le Maire s'étonne que l'Opposition Municipale ne vote pas favorablement sur cette délibération, dans la mesure où il s'agit seulement d'enlever le numéro d'Adjoint à côté du nom de Monsieur SARDA.

**34 votants – Vote à la Majorité
31 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)**

2017.00126 - Désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de la Mission Locale de Gagny - Villemomble - Les Pavillons-sous-Bois - Annule et remplace la délibération n°2014.00059

Lecture de la délibération par Mme le Maire

Madame le Maire indique que les statuts du Conseil d'Administration prévoient la désignation de trois représentants du Conseil Municipal. Elle précise qu'il est proposé de remplacer Monsieur DALLIER par elle-même, devenue Maire; les désignations de Monsieur MENZILDJIAN et de Madame ASSAYAG restent inchangées.

**34 votants – Vote à la Majorité
31 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)**

2017.00127 - Représentants du Conseil Municipal à la Commission Municipale « Commerce - Affaires Economiques - Insertion – Emploi » - Annule et remplace la délibération n°2014.00094

Lecture de la délibération par Mme le Maire

Madame le Maire indique que cette délibération fait suite à l'élection du 21 octobre. En tant que Maire, elle devient Présidente de la Commission et ne peut plus être suppléante. Dans ces conditions, il est proposé la désignation de Monsieur Thierry DE CECCO au sein de cette Commission.

**34 votants – Vote à la Majorité
31 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)**

2017.00128 - Représentants du Conseil Municipal à la Commission Municipale « Culture » - Annule et remplace la délibération n°2014.00093

Lecture de la délibération par Mme le Maire

Madame le Maire indique que cette délibération fait suite à l'élection du 21 octobre. Madame SIMONET ayant été élue Adjointe au Maire, devient membre de droit à la Commission Municipale.

Il n'est pas proposé de désigner un membre supplémentaire; le règlement intérieur du Conseil Municipal prévoit un maximum de membres sans fixer de minimum.

34 votants – Vote à la Majorité
31 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

2017.00129 - Représentants du Conseil Municipal à la Commission Municipale « Enseignement - Jeunesse – Sport » - Annule et remplace la délibération n°2014.00092
Lecture de la délibération par Mme le Maire

Madame le Maire indique que cette délibération fait suite à la démission de Monsieur DE CECCO de cette Commission, puisqu'il siège désormais au sein de la Commission « *Commerce - Affaires Economiques - Insertion – Emploi* ». Il est proposé de le remplacer par Monsieur CHOLLET.

34 votants – Vote à la Majorité
31 Pour – 3 Abstentions (M. DENY, M. CHLEQ, Mme CALISIR)

2017.00130 - Présentation du rapport annuel d'activité du délégataire du service public de la péniche « Le Chat qui Pêche » au titre de l'année 2016
Lecture de la délibération par M. MENZILDJIAN

Monsieur DENY indique que l'Opposition Municipale a débattu sur ce sujet, à plusieurs reprises.

L'Opposition Municipale est favorable à une délégation de service public, mais en faveur d'une association pavillonnaise. Son objectif serait de créer des animations dans le quartier Nord; lequel a beaucoup changé ces dernières années, avec l'arrivée d'une population nouvelle, qui peut être attirée par cet équipement.

A ce titre, il serait souhaitable de mettre en avant des animations qui correspondent aux attentes des riverains du quartier.

Enfin, il rappelle que la péniche était, à l'origine, gérée par une association, et qu'un changement de gestion a eu lieu, à la suite de conflits internes au sein de cette association.

Monsieur MENZILDJIAN exprime sa satisfaction envers l'Opposition Municipale quant à l'expression de sa pensée, des souhaits et désirs communiqués au Conseil Municipal. En effet, à l'occasion de la Commission des Affaires Economiques, les élus n'ont pas eu l'occasion de l'entendre, en tous cas pour l'année 2017.

Il poursuit, en indiquant, comme l'a rappelé Madame le Maire, que la délégation de service public sera relancée en 2018. Ainsi, dans le cadre de la consultation, d'autres entrepreneurs ou des associations auront la possibilité de répondre.

Monsieur DALLIER formule le vœu que l'on arrête de parler de Nord et de Sud de la Commune, comme si cette Ville était tellement étendue que l'on soit obligé de faire une distinction au-delà ou en deçà de l'ancienne route nationale 3 ou au-delà et en deçà du canal de l'Ourcq. Le travail réalisé par l'Exécutif Municipal, au cours de ces 20 dernières années, a été effectué au bénéfice de tous les Pavillonnais.

Il considère qu'il ne faut pas penser les animations au bord de ce canal uniquement en fonction de ce que souhaiteraient ceux qui y habitent à proximité. Le Canal est un avantage pour tous les Pavillonnais.

L'objectif de la Commune est de recréer autour de ce Canal un lieu qui s'apparenterait aux guinguettes. Elle y est parvenue en investissant dans cette péniche. A présent, l'objectif est d'y développer des animations.

Il rappelle que l'A.P.J.C. avait effectivement fait acte de candidature en 2014. En revanche, il semble qu'après le résultat de l'appel d'offres, les représentants de l'A.P.J.C. semblaient satisfaits de ne pas avoir obtenu la D.S.P., dans la mesure où ils étaient conscients des difficultés que pouvait représenter la gestion de cet équipement, notamment au regard des contraintes inscrites dans le cahier des charges, en terme d'animations.

Il rappelle, également, que la gestion de la péniche par une association, reposant sur du bénévolat, n'est pas tenable à long terme. En effet, ce sont souvent les mêmes bénévoles qui assurent l'activité et l'animation, pour finalement s'épuiser.

Bien évidemment, la Ville pourrait également profiter de l'opportunité des animations proposées le long du Canal, depuis la Villette jusqu'à Aulnay-sous-Bois. En revanche, cela nécessite des moyens financiers plus importants que la Commune ne pourra pas assumer.

Prend Acte

2017.00131 - Présentation du rapport annuel d'activité du délégataire gérant le service public des marchés d'approvisionnement de Chanzy, les Coquetiers et la Basoche au titre de l'année 2016

Lecture de la délibération par M. MENZILDJIAN

Prend Acte

2017.00132 - Présentation du rapport annuel d'activité du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP) au titre de l'année 2016

Lecture de la délibération par Mme ASSAYAG

Prend Acte

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire indique avoir reçu deux questions de l'Opposition Municipale :

- 1) *Pourriez-vous nous tenir informés des démarches entreprises dans le cadre du projet de location de la propriété communale : le restaurant de l'Oncle Franck.***

Madame le Maire indique qu'il y a eu un appel à candidature qui s'est déroulé du 1^{er} juin au 22 septembre. Une annonce a été publiée sur le site internet de la Ville et sur celui de *Transentreprise* de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-Saint-Denis. Parallèlement, la Commune a contacté les candidats intéressés, qui s'étaient manifestés par écrit. Une seule offre a été déposée dans les délais. Au regard de l'analyse technique qui a été faite, et au vu de l'ensemble des critères de sélection, il a été proposé de déclarer la consultation sans suite et de relancer un nouvel appel à candidature.

Monsieur MENZILDJIAN indique que le candidat, qui a répondu, n'a pas intégré dans son *business plan* l'ensemble des contraintes financières du projet. Le dossier déposé est apparu un peu faible. C'est pourquoi, il est proposé de relancer un nouvel appel à projet.

2) Une proposition de texte de soutien à la démarche initiée par les maires de Clichy-sous-Bois et Montfermeil à propos du financement de la ligne 16 du métro du Grand Paris Express.

Nous souhaiterions savoir si la majorité souhaite s'associer à ce texte. Son contenu pouvant faire l'objet de modifications.

Madame le Maire précise que ce sont les membres du groupe de l'Opposition du Conseil Municipal qui apportent leur soutien aux Maires de Clichy et de Montfermeil dans le combat pour le maintien de la ligne 16. Elle indique que c'est une bonne chose. En revanche, elle fait remarquer que la Commune n'est pas concernée par la ligne 16, mais plutôt par le TZEN. Elle aurait alors préféré une motion en faveur du TZEN.

Monsieur DALLIER souhaiterait que chacun ne tire pas la couverture uniquement pour ce qui l'intéresse; ce que semblent faire les maires de Clichy-sous-Bois et Montfermeil.

Il fait remarquer que l'enjeu actuel ne concerne pas uniquement les lignes 16 et 17, mais également la ligne 15 Est; qui intéresse directement la Commune. En effet, si le raccordement entre Fontenay-sous-Bois et le Nord ne se réalise pas, il n'y aura pas de gare au Pont de Bondy.

Monsieur DALLIER ajoute avoir écrit, en tant que Sénateur, à Madame la Ministre des Transports pour lui demander les intentions du Gouvernement dans ce domaine. Il semble que le coût de ces travaux s'élève finalement entre 32 et 35 milliards d'euros, au lieu des 22 milliards annoncés initialement.

Il craint que la partie centrale de la Seine-Saint-Denis soit pénalisée en raison des travaux prévus dans le cadre des Jeux Olympiques.

Monsieur CHLEQ indique que la ligne 16 reste intéressante pour la Ville.

Monsieur DALLIER précise qu'il parlait de la ligne 17. S'agissant de la ligne 16, la Commune peut considérer qu'elle lui est beaucoup plus utile. Quoi qu'il en soit, les lignes 16 et 17 seront beaucoup moins intéressantes que le TZEN3 et la ligne 15 Est.

Il regrette que l'Opposition Municipale se cantonne, dans le vœu soumis au Conseil Municipal, aux lignes 16 et 17, sans évoquer les autres projets.

Il propose de remplacer ce vœu par celui qui a été adopté récemment à l'unanimité par l'Etablissement Public Territorial *Grand Paris Grand Est*, relatif à toutes les lignes de transport de la partie Est de la Seine-Saint-Denis.

Monsieur DENY répond que l'Opposition Municipale est favorable à la proposition de Monsieur le Sénateur. Indépendamment des lignes 16 et 17, il convient de considérer la ligne 15 Est, laquelle est cruciale pour la Ville, aussi bien que le TZEN qui souffre d'un manque de financement indéniable, et dont l'intérêt est évident pour la Commune. Ces différents raccordements permettraient à la Ville des Pavillons-sous-Bois de ne pas se retrouver enclavée, et de pouvoir relier un certain nombre de points, notamment économiques, autour de Paris.

Monsieur CHLEQ indique être favorable à cette proposition. Il précise ne pas avoir été informé de la démarche entreprise par l'Etablissement Public Territorial.

S'agissant de la réalisation de ces lignes, il semble, en effet, que leur financement soit compromis aux dépens des Jeux Olympiques. Il apparaît donc essentiel de se mobiliser en faveur des lignes de transport de la partie Est de la Seine-Saint-Denis.

Monsieur DALLIER signale qu'il ne faut pas faire porter aux seuls Jeux Olympiques l'éventuel report de ces travaux. La première raison porte sur les surcoûts du Grand Paris Express; car les études initiales étaient assez sommaires. Les Jeux Olympiques ne viennent qu'apporter un argument supplémentaire pour ceux qui pourraient penser que la partie Est de la Seine-Saint-Denis n'est pas prioritaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Madame le Maire annonce que le prochain Conseil Municipal se déroulera le 11 décembre prochain à 20 heures, et lève la séance à 21 H 52.

Fait aux Pavillons-sous-Bois, le 18 janvier 2018.

Le Maire,
Conseillère Départementale

Katia COPPI